



DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

MAIRIE
DE
L'ISLE SUR LA SORGUE
Direction Générale des Services
PG/CB/LM

EXTRAIT DU REGISTRE

des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de L'ISLE SUR LA SORGUE (84800)

Séance du 21 mai 2024

N° 2024-56

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents : 26

Nombre de Conseillers
Votant : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mai, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de L'ISLE SUR LA SORGUE, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ, Maire.

Etaients présents :

M. Pierre GONZALVEZ, M. Denis SERRE, Mme Eulalie RUS, M. Gérard GAILLARD, Mme Valérie CANILLAS, M. Alain PARENT, M. Ludovic GERMAIN, Mme Françoise MERLE, M. Jérôme CAPDEVILLE, Mme Annie MEYNARD, M. Alain OUDARD, Mme Jocelyne RAVET, M. Christophe OUVIER, M. Nicolas VALIENTE, M. Jean- Gabriel OLIVIER, M. Eric BRUXELLE, Mme Claire USCLAT, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, Mme Sabine PLANEILLE, M. Philippe ROUX, M. Olivier COLLIGNON, Mme Elisabeth DELACROIX, Mme Valérie BASIN, Mme Amandine AUDOUARD, M. Vasco GOMES, M. Christian MONTAGARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Brigitte BARADON donne pouvoir à Mme Françoise MERLE, Mme Marine VULPIAN donne pouvoir à M. Gérard GAILLARD, M. Frédéric CHABAUD donne pouvoir à M. Vasco GOMES

Excusés :

M. Serge FUALDES, Mme Andréa TALLIEUX, Joseph RECCHIA

Absents : Mme Christiane BAUDOUIN

Monsieur Gérard GAILLARD est secrétaire de séance

OBJET : MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - OUVERTURE A L'URBANISATION D'UNE PARTIE DE LA ZONE 2AUe SITUEE AU NORD DE LA ROUTE DE CAUMONT

Par délibérations n°2018-62 du 5 avril 2018 et n°20-117 du 5 novembre 2020, la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (ci-après « CCPSMV ») a créé une zone d'activités économiques intitulée « Les Chasséens » située sur la route de Caumont à L'Isle sur la Sorgue. Pour cela, elle a procédé à l'acquisition de plus d'une douzaine d'hectares de terrain situés en zone 2AUe du PLU communal.

Afin de permettre la mise en œuvre de la future Zone d'Aménagement Concerté (ci-après « ZAC ») sur ce site, il convient de procéder à une modification du zonage du PLU en ouvrant à l'urbanisation une partie de la zone d'urbanisation future 2AUe située au nord de la route de Caumont.

Pour rappel, les dispositions de l'article L. 153-38 du code de l'urbanisme prévoient que « lorsque le projet de modification porte sur l'ouverture à l'urbanisation d'une zone, une délibération motivée de l'organe délibérant de l'établissement public compétent ou du conseil municipal justifie l'utilité de cette ouverture au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones ».

Les changements prévus dans le cadre de cette procédure doivent être approuvés par délibération du conseil municipal, après enquête publique, dans le cadre de la procédure de modification.

Il peut être fait usage de cette procédure dans la mesure où il n'est pas porté atteinte à l'économie générale du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (ci-après « PADD ») du PLU. Au cas présent, la modification n'a pas pour effet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels et ne comporte pas de graves risques de nuisance.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L. 153-38,
- Vu le plan local d'urbanisme approuvé par délibérations n°21-014 et n°21-015 du 16 février 2021,
- Vu l'avis de la commission urbanisme et habitat du 13 mai 2024

Considérant la demande de la CCCPSMV de faire évoluer une partie du zonage 2AUe de la future zone d'activités des Chasséens,
Considérant le projet de création d'une zone d'activités destinée à favoriser le développement économique du bassin de vie,
Considérant que le SCOT Cavaillon-Coustellet-L'Isle sur la Sorgue prévoit la création sur le territoire de la CCPSMV d'une zone d'activités située route de Caumont lieu-dit la Barthalière à L'Isle sur la Sorgue,

*ENTENDU L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE*

Article 1 : D'approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme afin de permettre l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUe de la future zone d'activités des Chasséens.

Article 2 : D'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Date de convocation : 15 mai 2024

Date d'affichage : 24 mai 2024

Le secrétaire de séance

Gérard GAILLARD



Pour extrait conforme
Au registre des délibérations,

LE MAIRE,

Pierre GONZALVEZ

